

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 09 JUIN 2017  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS :**

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN,  
Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Michaël DAUSSY,  
Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

**ABSENTS EXCUSES :**

Bernard MEIER (procuration donnée à Daniel CHALOT), Nicolas OSSEDAT, Jean  
Paul ROYER (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN)

**ABSENT :**

Jean Michel BRISSAY-CHATRE

### **1/FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le maire annonce qu'une réunion publique devrait avoir lieu fin septembre afin d'informer les administrés sur les modalités de raccordement au réseau de la fibre optique.

### **2/ ADRESSAGE**

L'adressage va, au fil du temps, s'imposer aux communes. Déjà, et concernant la fibre optique, certains opérateurs exigent numéros sur les biens et noms de rues (cf. précédent CR qui évoque d'ailleurs l'étonnement et l'agacement des communes de la CCPU dont aucune n'avait compris la chose).

Le maire informe que les services de la poste viendront en mairie le 07 juillet prochain à 10 h 00 afin de faire une proposition financière pour la mise en place complexe de cet adressage sur une commune de la taille de St Just en Chevalet. Cette mission pourrait aussi être confiée à un bureau d'études spécialisé (une estimation d'environ 70 000 euros est avancée).

Lors de cette séance, une commission municipale a été créée. Elle est composée de Madeleine VEILLAS, Michel COMPAGNAT, Dominique VIETTI, Urielle VIAL, Mickaël DAUSSY.

### **3/ URBANISME**

Monsieur le maire explique que le permis de construire déposé pour une maison d'habitation route de Juré a été annulé et sera remplacé par un autre en adéquation avec la configuration du terrain pentu ce qui n'était pas le cas.

Par ailleurs il informe que plusieurs personnes sont en recherche de maisons ou de terrains à bâtir sur la commune.

#### **4/CONVENTION CCPU / COMMUNE : TRAVAUX DE VOIRIE COMPLEMENTAIRES**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer une convention avec la CCPU afin de permettre la réalisation de travaux de voirie complémentaires à ceux financés par la CCPU et qui seront pris directement en charge par la commune par le biais d'un fonds de concours de 32 903.00 € HT versé à la CCPU.

Ces travaux seront amortis sur une période de 8 ans.

Une décision modificative est également adoptée à l'unanimité afin de permettre le financement de ces travaux.

Monsieur le maire rappelle le principe : la CCPU règle l'entreprise avec le fond versé par la commune et perçoit ensuite une subvention du conseil départemental de la moitié de la dépense qu'elle reverse à la commune.

#### **5/TEMPS D ACTIVITE PERISCOLAIRE : RENTREE 2017/2018**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée municipale du peu d'information en possession des communes quant au devenir des temps d'activités périscolaires(TAP) Des précisions devraient parvenir aux communes d'ici fin d'août.

Il semblerait que les communes le désirant, pourraient, en argumentant leur demande auprès de l'éducation nationale, revenir à la semaine de 4 jours.

Suite à une concertation avec les enseignants et l'association des parents d'élèves et eu égard aux contraintes de transports, budgétaires, du traitement différent entre l'école privée et l'école publique, du désengagement de l'ALHS qui était en charge des TAP, des retombées sur le milieu associatif, d'indications de fatigue des enfants portées par certains parents, etc le conseil municipal est favorable , à l'unanimité , à un retour à la semaine de 4 jours.

Des rencontres seront à nouveau à organiser avec l'ensemble des partenaires (enseignants, agents, animateurs ALSH...) afin d'établir un bilan des années écoulées et de faire une proposition à Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale pour un retour à la semaine de 4 jours. Il convient malgré tout de préparer les 2 cas de figure puisque tous éléments ne sont pas portés à ce jour à la connaissance des élus et qu'aucune décision ne peut être arrêtée dans ces conditions.

#### **6/ PISCINE MUNICIPALE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec Loire Profession Sport permettant le recrutement du personnel de surveillance de la piscine pour la saison 2017.

Le conseil autorise également à l'unanimité, le maire à procéder au recrutement de 5 saisonniers pour assurer la tenue de la billetterie et l'entretien de la piscine municipale de St Just en Chevalet durant la saison 2017. Ces personnes interviendront selon un planning préétabli du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 août 2017.

Emmanuelle BARLERIN est en charge de ce recrutement.

## 7/PERSONNEL COMMUNAL

A- Monsieur le maire explique la nécessité de mettre en place le nouveau régime indemnitaire selon les exigences de la loi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. Ce nouveau régime appelé RIFSEEP remplace celui existant. Il a d'ores et déjà été soumis au centre de gestion qui a validé la proposition de la commune.

Ce nouveau régime indemnitaire n'impactera que faiblement la masse salariale annuelle. Il a été pensé dans cet objectif par Emmanuelle BARLERIN et Marie -Ange SOLLALLIER. Aucun salarié communal ne verra son traitement affecté.

B- Monsieur le maire rappelle le départ en retraite de Madame CHARLES en septembre 2016. Cet agent est remplacé depuis par Agnès GOUTORBE recrutée par le biais d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi qui s'achève.

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet après en avoir informé le comité technique paritaire et avoir fait une publication de vacance de poste auprès du CDG 42.

Par la suite Agnès GOUTORBE, ayant donné satisfaction, serait nommée sur ce poste en tant que stagiaire (dans un premier temps) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

C- Monsieur le maire informe que Madame VIAL a émis le souhait de faire valoir ses droits à la retraite au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Un avis de vacance de poste va être publié auprès du centre de gestion de la Loire (CDG) afin de pouvoir procéder au recrutement de son ou de sa remplaçante.

D- Monsieur le maire indique que le contrat d'Emy REJONY employée à l'école publique par le biais d'un emploi d'avenir arrive à son terme le 27 septembre 2017 et ne pourra être renouvelé, comme l'aurait pourtant souhaité la municipalité (ces contrats sont pour l'instant supprimés).

## 8/ EOLIEN / IMPORTANT

### MESSAGE DE L'ASSOCIATION NATIONALE « VENT DE COLERE »

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que **l'académie de médecine** et **l'académie des sciences** ont rendu tout récemment des rapports sur les méfaits de l'éolien sur la santé. Ces rapports sont consultables en ligne.

Cette information sera relayée auprès de la population par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres par l'association locale « bien vivre en pays d'Urfé »

**Rappel** : le dossier la Tuilière /Cherier est en cours.

« L'appel d'air » provoqué par ce dossier attire d'autres les promoteurs qui ont contacté St Priest la Prugne pour une quarantaine de machines (environ 200m de hauteur aujourd'hui), Crémeaux tout récemment pour une implantation vers la Mathaude et St Just (rappel) pour une implantation vers Borgeat .

## **9/NOUVELLE PROCEDURE POUR LA DELIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

Le secrétariat explique que, dans les prochains jours, un « espace numérisé » sera mis en place à l'accueil en mairie afin de permettre aux usagers de faire leur pré demande de carte d'identité en ligne.

A terme les demandes de permis de conduire et les certificats d'immatriculations des véhicules devront également être faits en ligne.

Ces nouvelles procédures rentrent dans le cadre du programme « préfectures nouvelle génération ».

La commune devra se munir de l'équipement nécessaire (plus de 1000 euros / l'état devrait compenser une partie de cette acquisition).

## **10/RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le maire informe que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Cette année le recensement sera fait, autant que faire se peut, en ligne. Pour aider les agents recenseurs un coordonnateur est nommé (Marie-Ange SOLLALLIER) ainsi qu'une commission municipale composée de Bernard MEIER, Daniel CHALOT et Colette MELON. Trois agents recenseurs seront recrutés pour cette mission ponctuelle.

## **11/BIENS VACANTS SANS MAITRE**

La commune vient d'être saisie par la préfecture pour mettre en œuvre une procédure dite de biens vacants sans maître. Cette procédure concerne 2 parcelles : G 502 (Les Bouchauds) – H 554 (La Condamine). Ce sont de petites parcelles.

L'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 est affiché depuis le 20 mai 2017 pour une période de 6 mois.

A l'issue de cette période, et si aucune personne ne revendique la propriété de ces biens, la commune disposera après un nouveau délai de 6 mois, de la possibilité de délibérer afin d'intégrer ces parcelles dans le domaine communal.

Nathalie OSSEDAT est chargée du suivi du dossier qui nécessite des recherches complémentaires.

## **12/DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 50 € au Foyer socio éducatif du collège le Breuil.

## **13/RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION RUE DE THIERS**

Le maire informe l'assemblée municipale que des travaux sur le réseau électrique basse tension vont être réalisés cet été ou en septembre sur une zone qui débute au quartier dit de l'ancienne gare jusqu'au niveau du dépôt communal.

## **14/PREPARATION ELECTIONS LEGISLATIVES**

Les plannings de la tenue des urnes pour les scrutins des 11 et 18 juin 2017 sont validés par l'ensemble des conseillers municipaux.

## 15/ENTRETIEN ESPACES VERTS DE LA CASERNE DES POMPIERS

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le SDIS pour l'entretien des espaces verts aux abords de la caserne pour une durée de 5 ans et non 4 comme décidé lors du précédent conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le maire informe à l'assemblée municipale que l'appartement communal situé au dessus de l'ex-trésorerie sera libre à la location à partir du 05 août 2017.
  
- ✚ Monsieur le maire donne lecture des courriers de Messieurs Bernard BONNE et Jean Claude TISSOT, candidats aux sénatoriales de septembre 2017.  
Les grands électeurs seront désignés obligatoirement au conseil municipal du 30 juin 2017.
  
- ✚ Monsieur le maire communique le bilan 2016-2017 de fréquentation de la bibliothèque municipale.
  
- ✚ Monsieur le maire communique les dates de manifestations à venir :
  - \*Osez la Tuilière : 10 juin 2017
  
  - \*29<sup>ème</sup> tour de France en courant : 26 juillet 2017
  
  - \*Tour du Pays Roannais : 01 juillet 2017 (passage en bas de la commune puis plan de la Garde, col de St Thomas ...)
  
  - \*Classes en 7 : 15 septembre 2017 (apéritif offert par la municipalité).

La séance est levée à 22 H 30